



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Huit Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 1 (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du CA) – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaients présents** M. AUFFRET – G. BARRA – J.L. GIRAUD, **Adjointes**  
S. ALLEG – J.M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER – A. DUBOIS - A. PELLEGRINO –  
J. HENSELER - N. PERRICHON - A. RASKIN – J.C. SANSONI **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) – J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE) — E. MENUT (pouvoir à J-L. GIRAUD) – J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. DEDULLE (pouvoir à S. ALLEG) - M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LELUIN (pouvoir à S. BEURRIER) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

**Absente non excusée** : A-M. GAUBERTI

### APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – M49 EAU ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de l'eau et de l'assainissement, conforme au compte de gestion du percepteur :

|                 | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|-----------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>Dépenses</b> | <b>1.208.493,35 €</b>     | <b>262.383,50 €</b>      |
| <b>Recettes</b> | <b>1.195.871,10 €</b>     | <b>402.469,83 €</b>      |

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2018 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé : **191.974,62 €.**

Un excédent d'investissement cumulé de : **1.221.295,97 €.**

Mais un reste à réaliser en dépenses de 403.000 € et un reste à réaliser en recettes de 285.011 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2018 de la façon suivante :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>        |                       |
| Solde d'exécution reporté compte – R 002 | <b>191.974,62 €</b>   |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>         |                       |
| Solde d'exécution reporté – R 001        | <b>1.221.295,97 €</b> |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Camille BOUGE